

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉVARISTE-DE-FORSYTH

Procès-verbal de la séance extraordinaire d'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisation du conseil de la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth, tenue le 13 décembre 2021 à 20h00 à l'hôtel de ville de Saint-Évariste-de-Forsyth, situé au 495, rue Principale.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Martine Giguère
Siège #2 - Léandre Lessard
Siège #3 - Gilles Daraïche
Siège #4 - Maurice Lachance
Siège #5 - Martin Hallé
Siège #6 - Jean-Francois Major

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Camil Martin. Mme Nathalie Poulin, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et demande d'observer un moment de silence.

13-12-2021-467 2 - Renonciation à l'avis de convocation

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur les prévisions budgétaires, le plan triennal d'immobilisation pour l'année financière 2022.

13-12-2021-468 2.1 - Mode d'assistance des élus à la séance extraordinaire du 13 décembre 2021 en lien avec la COVID-19

Considérant que l'état d'urgence sanitaire a été reconduit par le gouvernement jusqu'au 17 décembre 2021 par le décret #1510-2021 du 8 décembre 2021;

Considérant que certaines mesures d'urgence ont été assouplies;

Considérant les discussions intervenues:

Pour ces motifs, il est proposé par Martine Giguère et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

« Que le conseil accepte que la présente séance ainsi que les prochaines soient tenues en public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence et/ou sur place avec des mesures de distanciation sociale et sanitaire en place en date du 13 décembre 2021. La tenue en public des séances peut faire l'objet de changement sans préavis suite à l'annonce de modifications de ces mesures par le gouvernement.

Un lien audio sera disponible via le site web de la municipalité dans les jours qui suivront.

13-12-2021-469 3 - Lecture et adoption de l'ordre du jour

- 1 - Ouverture de la séance
- 2 - Renonciation à l'avis de convocation
 - 2.1 - Mode d'assistance des élus à la séance extraordinaire du 13 décembre 2021 en lien avec la COVID-19
- 3 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4 - Adoption des prévisions budgétaires.
- 5 - Adoption d'un plan triennal d'immobilisation
- 6 - Période de questions
- 7 - Clôture et levée de la séance

ATTENDU qu'un ordre du jour a été déposé;

Il est proposé par Gilles Daraïche, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

13-12-2021-470 4 - Adoption des prévisions budgétaires.

Il est proposé par Jean-Francois Major et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022 tel que déposé. Tel qu'exigé par la loi, un envoi postal expliquant le budget 2022 sera expédié à chaque adresse.

Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2022

Revenus

Taxes foncières	\$ 1 105 278.00
Taxes sur une autre base	\$ 147 374.00
Tenant lieux de taxes et services rendus	\$ 4 230.00
Imposition de droit	\$ 20 018.00
Intérêts	\$ 4 000.00
Autres Revenus	\$ 1 000.00
Autres services rendus	\$ 55 932.00
Transferts	\$ 155 316.00
Total section revenus budgétaire	\$ 1 493 148.00

Dépenses

Administration	\$ 320 392.00
Sécurité publique	\$ 194 531.00
Transport routier	\$ 261 581.00
Hygiène du milieu	\$ 140 529.00
Aménagements & urbanisme	\$ 58 867.00
Loisirs & Culture	\$ 342 519.00
Frais financement	\$ 15 086.00
Sous-total	\$ 1 333 505.00
Conciliation à des fins fiscales (capital-réserve)	\$ 88 725.00
Sous-total section dépenses budgétaire	\$ 1 422 230.00

Budgétaire Investissements :**Revenus :**

PRABAM(ENTRÉE ARRIERE 290 PRINCIPALE)	\$ -19 000.00
AGENCE 911(GÉNÉRATRICE 290 PRINCIPALE)	\$ -15 000.00
PRABAM (INST SEPTIQUE 290 PRINCIPALE)	\$ -20 000.00
REGL EMPRUNT # BÂTISSE À SEL	\$ -73 000.00
PAVL -ENTRETIEN REDRE (8 ^E RUE /RG DU LAC) SUBVENTION	\$ -2 202 837.00
PAVL-ENTRETIEN REDRESSEMENT 8 ^E RUE/RG DU LAC-AUX-GRELOTS REG EMPRUNT	\$ -1 092 163.00
GESTION DES ACTIFS TECQ	\$ -300 000.00
VENTILATION PISCINE SUBV REG	\$ -150 000.00

EMPRUNT	
APPROPRIATION SURPLUS	\$ - 9 000.00
TOTAL REVENUS INVESTISSEMENT	\$ - 3 881 000.00

Dépenses investissements références (plan triennal d'immobilisation :

ADMINISTRATION	
ENTRÉE ARRIÈRE #290	\$ 19 000.00
GÉNÉRATRICES #290	\$ 15 000.00
MATS POUR DRAPEAU	\$ 5 250.00
VPN SERVEUR	\$ 23 000.00
FOSSE SEPTIQUE A REFAIRE #290	\$ 20 000.00
SÉCURITÉ PUBLIQUE	
TOITURE 440, RUE PRINCIPALE	\$ 10 000.00
INCENDIE SSI (AVEC 3 MUNICIPALITÉ) EQUIPEMENT	\$ 26 668.00
VOIRIE	
BATISSE À SEL	\$ 73 000.00
ROUTES RG DU LAC AUX GRELOTS ET 8 ^E RUE	\$ 3 295 000.00
GESTIONS ACTIFS PONCEAU TECQ	\$ 300 000.00
CARNET DE SANTÉ #347	\$ 15 000.00
VENTILATION PISCINE	\$ 150 000.00
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENTS	\$ 3 951 918.00

13-12-2021-471

5 - Adoption d'un plan triennal d'immobilisation

Considérant que la municipalité de St-Évariste-de-Forsyth doit se doter d'un plan triennal en immobilisation;

Considérant les discussions intervenues;

Pour ces motifs:

Il est proposé par Martin Hallé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le plan triennal d'immobilisation 2022-2023-2024; les documents déposés font partie intégrante de la présente résolution.

290 rue Principale	plan triennal d'immobilisation			
adopté le 13 décembre 2021		source financement		
Immobilisations	(REVENU différénd	2022	2023	2024
	fond général			

dépenses investissements

administration générale

#290					
	entrée en arrière	PRABAM	(19 000,00) \$	19 000,00 \$	
#290	génératrices	agence 911	(15 000,00) \$	15 000,00 \$	
	mats pour drapeaux			5 250,00 \$	
	VPN serveur			23 000,00 \$	
#290	aménagement de la salle				40 000,00 \$
	fosse septique a refaire	PRABAM	(20 000,00) \$	20 000,00 \$	
					40 000,00
				62 250,00 \$	\$ - \$

sécurité publique

#440	toiture			10 000,00 \$	
#185	génératrices				8 000,00 \$
	bornes seche				5 000,00 \$
	incendie avec municipalités			26 668,00 \$	
				36 668,00 \$	8 000,00 \$
					- \$ \$

voirie

	bâtisse à sel	reg emp	(73 000,00) \$	73 000,00 \$	
	routes	subvention	(2 202 837,00) \$	3 295 000,00 \$	
		regl emprunt	(1 092 163,00) \$		

subv agrandi

lac grelots/8^e rue

	ponceaux taxes accises	tecq	(300 000,00) \$	300 000,00 \$		
				3 668 000,00		
				\$	- \$	- \$
loisirs et culture						
	gazébo					
#339	génératrices				8 000,00 \$	
#347	carnet de santé			15 000,00 \$		
#290	meublier urbain					
#495	entrée au 495 rue Principale					
439	ventilation piscine		(150 000,00) \$	150 000,00 \$		
				15 000,00 \$	- \$	- \$
			(9 000,00) \$			
			(3 881 000,00) \$			
				3 951 918,00 \$	48 000,00 \$	13 000,00 \$
				70 918,00 \$		
			133 918,00 \$			
	75 000,00 \$		-39000			
	(19 000,00 \$)		-15000			
			-9000			
	56 000,00 \$		70 918,00 \$			
	(39 000,00)					
	\$					
	17 000,00 \$		(3 872 000,00) \$			

Période de questions

Aucune question n'est soulevée

13-12-2021-472 7 - Clôture et levée de la séance

Il est proposé par Martine Giguère et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire d'adoption du budget soit levée. Fermeture à 20h50.

Camil Martin, maire

Nathalie Poulin, dir. gén. & sec. trés.

Je, Camil Martin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Camil Martin
Maire